

Par contre, le commodore W. R. Kenny, attaché de l'air à la légation, dû abandonner son poste pour des raisons de santé. De son côté, M. James E. Coyne, qui avait été nommé attaché financier le 30 mars 1941, revint à Ottawa, en octobre, pour occuper un poste à l'Office des prix et du commerce en temps de guerre.

Les problèmes de guerre qui ont retenu l'attention de la légation sont des plus divers: armée, guerre économique, finances, transports maritimes, industrie de guerre, dispositions prises pour assurer la sécurité du pays, matières premières, publicité, etc. Quant aux traités et accords à la négociation desquels la légation a pris part, on en trouvera la liste ailleurs dans ce rapport.

Au cours de l'année, les règlements d'immigration établis le 1er juillet 1941 ont été complétés sur différents points pour des raisons notamment de sécurité. C'est ainsi que l'entrée des étrangers aux Etats-Unis de même que leur sortie a fait l'objet d'une surveillance plus sévère. La légation a dû répondre à un grand nombre de demandes de renseignements au sujet de l'effet de ces règlements dans des cas d'espèce. L'Office du tourisme canadien s'est vu ainsi aidé dans sa mission de dissipation des fausses notions qui peuvent se glisser dans l'esprit des visiteurs éventuels du Canada. L'octroi libéral qui a été fait aux résidents permanents des Etats-Unis de permis de traverser la frontière a facilité la venue au Canada d'un grand nombre de personnes, dont des Canadiens demeurant aux Etats-Unis.

Il a été délivré aux Canadiens aux Etats-Unis, au cours du dernier exercice, un nombre de passeports supérieur à celui de l'exercice précédent.

La protection des ressortissants et des intérêts canadiens en territoire ennemi, qui incombait au gouvernement des Etats-Unis jusqu'à l'entrée en guerre de celui-ci, exigea, au cours de l'exercice écoulé, une somme énorme de travail de la part de la légation, intermédiaire nécessaire entre les deux gouvernements. Par suite de l'entrée des Etats-Unis dans le conflit, les seuls pays où ces derniers continuent à assurer la protection des intérêts canadiens sont la Finlande, la France non-occupée et les diverses possessions françaises.

Légation du Canada au Japon

Le rapprochement de plus en plus étroit du Japon avec les autres puissances de l'axe, scellé par l'attaque de celui-ci contre les démocraties, le 7 décembre, a fait de l'année 1941 une période de grandes difficultés pour la légation du Canada à Tokio dont M. D'Arcy McGreer est le chargé d'affaires depuis 1938.

La légation s'est efforcée, pendant toute l'année, de suivre de près la politique et les mouvements d'opinion au Japon et de tenir le gouvernement canadien au courant des changements que traversait ce pays. En même temps, d'ordre d'Ottawa, elle tenta de nouveau de persuader tous les Canadiens résidant au Japon ou dans les autres zones dangereuses d'Extrême-Orient, de rentrer au Canada ou de passer en territoire offrant plus de sécurité.

A maintes reprises des représentations furent faites au ministère des Affaires étrangères du Japon en suite des dommages causés à la propriété canadienne et des blessures infligées à des ressortissants canadiens au cours des opérations militaires japonaises en Chine. Le gouvernement canadien a été tenu parfaitement au courant de l'abrogation par le Japon de la convention de 1911 portant règlement de la chasse aux phoques et de la ligne de conduite adoptée à la suite de cette abrogation.

Depuis la déclaration de l'état de guerre entre le Canada et le Japon, il est pris des dispositions par la légation pour faciliter l'échange réciproque des représentants diplomatiques et consulaires canadiens et japonais.